



Règlements Particuliers Drôme-Ardèche

DIVISION FÉMININE 3 (DF3)

Saison 2023-2024

Article 1 - GÉNÉRALITÉ

Le Comité Drôme-Ardèche organise un Championnat de Division Départementale Féminine 3 (DF3) qualificatif pour le Championnat de Division Départementale Féminine 2 (DF2).

Le championnat est ouvert aux équipes, aux inter-équipes et aux ententes des associations affiliées à la FFBB étant à jour de leurs cotisations et régulièrement engagées.

Article 2 - ENGAGEMENTS

Les équipes doivent être engagées par le club disposant des droits sportifs ou par le club porteur pour les inter-équipes et ententes.

Une inter-équipe peut être engagée même si un autre club de la CTC a une équipe engagée.

Deux équipes d'une même association sportive peuvent être engagées en DM5 mais évolueront dans deux poules différentes.

Dans le cas d'engagement multiple (même association ou inter-équipe et autre équipe de la même CTC), il faudra fournir un 7 majeurs par équipe engagée.

Article 3 - COMPOSITION

La division est composée de 10 équipes :

- Les équipes éventuelles descendant de DF2.
- Les équipes régulièrement maintenues de DF3 de la saison précédente
- Les équipes régulièrement engagées pour la nouvelle saison.

Article 4 – SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

Le Championnat se déroule en 3 phases :

4.1 - Première phase :

Les équipes sont réparties en 2 poules de 5 disputant des rencontres aller-retour à l'issue desquels est établi un classement de 1 à 5.

4.2 - Deuxième phase :

Les équipes sont réparties en 2 poules de 5 disputant des rencontres aller-retour à l'issue desquels est établi un classement de 1 à 5 :

- Poule A : Les équipes classées à la 1^{ère} et 2^{ème} place de chaque poule de la phase 1 ainsi que la meilleure 3^{ème} au ranking de la phase 1.
- Poule B : Les équipes classées à la 4^{ème} et 5^{ème} place de chaque poule de la phase 1 ainsi que l'autre 3^{ème}.

4.3 – Play-Off :

À l'issue de la deuxième phase, les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place de la poule A sont qualifiées pour les ½ finales de play-off sur terrain déterminé par le Comité Drôme-Ardèche.

La finale aura lieu sur un terrain déterminé par le Comité Drôme-Ardèche.

L'équipe vainqueur de la finale est championne DF3.

4.4 – Montées - Descentes :

- Les équipes finalistes des Play-off montent en DF2.

Le Comité Drôme-Ardèche se réserve tous les droits quant aux montées, suivant les modifications apportées au championnat Régional.

Le nombre d'équipes montante peut varier en fonction :

- Des montées de championnat de France et de Ligue
- Du non-engagement d'équipes régulièrement qualifiées.

En cas de montée(s) supplémentaire(s), il sera fait appel à une équipe dans l'ordre du classement de la phase 2 de la poule A.

Article 5 – QUALIFICATION ET LICENCES

Nombre de joueuses autorisées		10 maximum
Nombre de joueuses brûlées	7	
Nombre de joueuses brûlées (CTC-Entente)	7 dont 5 du club porteur	
Type de licences autorisées	1C, 2C, OCT, 1CASCTC, 2CASCTC 0CAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC)	3 maximum
	ASP	0
	OC	Sans limite
Couleurs de licences autorisées	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune	Sans limite
	Orange	Sans limite

5.1 – Ententes :

La majorité des joueuses inscrites sur la feuille de marque et présentes lors de la rencontre doit être licenciée au sein du club porteur. Ces joueuses devront être entrées en jeu.

Nombre de joueuses sur la feuille de marque	Nombre minimum de joueuses du club porteur	Nombre maximum de joueuses n'appartenant pas au club porteur
10	6	4
9	5	4
8	5	3
7	4	3
6	4	2
5	3	2

5.2 – Inter-équipes :

Aucune obligation relative au nombre minimum de joueuses inscrites sur la feuille de marque et présentes.

Article 6 – CUMUL DE RENCONTRES (5x5 – 3x3 – arbitre)

Dans un délai de 3 jours de suite (consécutifs) les licenciées de catégories d'âge U17 et plus cumulant les pratiques « jouer » (5x5 – 3x3) et « arbitrer » pourront participer à :

- 2 rencontres 5x5
- 1 rencontre 5x5 et 1 « plateau – championnat 3x3 »
- 2 « plateaux – championnat 3x3 »
- 2 rencontres 5x5 en tant joueur et 2 rencontres en tant qu'arbitre
- 1 rencontre 5x5 en tant que joueur et 3 rencontres en tant qu'arbitre

Article 7 – PROGRAMMATION DES RENCONTRES

L'horaire préférentiel est le dimanche à 10h30.

Toute demande de dérogation doit être faite au moins 21 jours avant la date de la rencontre. (Règlement détaillé article 8.3 des Règlements Sportifs Drôme-Ardèche)

Dans le cas de rencontres seniors couplées, la division la plus basse jouera en ouverture de la division la plus haute (sans distinction féminines ou masculins)

	1 ^{ère} rencontre	2 ^{ème} rencontre
Dimanche	Moins haute division : 13h15	Plus haute division : 15h30

Article 8 – ORGANISATION DES RENCONTRES

- Durée des rencontres : 4 x 10 minutes, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 10 minutes
- Prolongation de 5 minutes (autant que nécessaire)
- Ballon taille 7
- E-marque V2 (dernière version) à envoyer au plus tard le soir du match
- Maximum 3 personnes licenciées et non suspendues sur le banc dont l'entraîneur et l'entraîneur adjoint (en plus des remplaçants).

Article 9 – AUTRES DISPOSITIONS

Toute joueuse ayant participé à un championnat de niveau supérieur (départemental, régional ou national, toutes catégories confondues) doit avoir participé au minimum à la moitié des rencontres des 2 phases avec l'équipe qualifiée pour pouvoir prendre part aux phases finales.

Une joueuse qui n'aurait pas participé à la moitié des rencontres avec l'équipe qualifiée mais qui n'a jamais joué un seul match à un niveau supérieur (toutes catégories confondues), pourra participer aux phases finales.

Article 10 – CAS NON PRÉVUS

Tous les cas non prévus au présent règlement ou dans les Règlements Sportifs Drôme-Ardèche seront tranchés par le Bureau Départemental après avis de la Commission des Compétitions 5x5.